



Randonnées découvertes du 1er mai 2012

Règlement de participation



Objectif des randonnées découvertes :

Les tracés proposés sont un moyen amusant de découvrir des chemins et des éléments du patrimoine des garrigues autour de Villevieille, en se promenant en famille ou en groupe, à son propre rythme (les parcours ne sont pas chronométrés car il ne s'agit pas d'une compétition).

Une carte permettant de se repérer sur le parcours ainsi qu'un jeu de questions à remplir au fur et à mesure de la promenade seront fournis aux participants : ils ajouteront un caractère ludique, culturel et pédagogique à la randonnée. Les tracés empruntent les chemins communaux ou les chemins de petite randonnée tracés par la communauté de communes du pays de Sommières. Un accompagnement par des membres des associations organisatrices est prévu : un départ guidé sera proposé pour les parcours VTT et les parcours pédestres.

Modalités de règlement :

Les frais d'inscription sont de 9 € par personne. Les frais d'inscription sont gratuits pour les enfants de moins de 12 ans, mais leur inscription est nécessaire pour prévoir le nombre exact de repas.

Le repas est offert, il sera servi à 13 heures (paella en plat principal) sur le terrain communal des Terriers (à côté du terrain de jeux d'enfants). Pour des questions d'organisation, un ticket repas sera remis à chaque personne inscrite.

Sécurité et responsabilité sur les parcours :

Les participants effectueront le parcours choisi sous leur propre responsabilité. Les différents circuits proposés pour les marcheurs, cavaliers et VTTistes peuvent traverser des routes départementales ou empruntent des sentiers et chemins communaux où ils pourront rencontrer des véhicules. Chaque groupe ou participant devra respecter les règles de circulation, faire preuve de prudence et assurer sa propre sécurité.

Les enfants doivent être accompagnés, et restent sous la responsabilité de leurs parents. Les parents devront veiller à ce que leurs enfants disposent des équipements de sécurité et de protection adéquats (chaussures adaptées, casquettes ou chapeaux, casques pour les VTT, gourdes d'eau, etc...)

Équipement :

Chaque participant doit venir avec son propre matériel et équipements de protection quelle que soit la catégorie. Les VTT et les chevaux ne sont pas fournis. Les participants effectuant le parcours « attelages » viendront avec leur propre équipage et les cavaliers avec leur propre monture. Le matériel de pique-nique (assiettes, verres, couverts) doit également être apporté par les participants.

Parking :

Deux parkings municipaux permettant de garer les véhicules sont utilisables : le parking de la mairie (à côté de la mairie et à 50 mètres du lieu de rendez-vous) et le parking des Aires (en haut de la Rampe des Aires). Les affaires laissées dans les véhicules restent sous la responsabilité de leurs propriétaires et les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'incident. Les équipages et les cavaliers disposent d'un lieu de stationnement spécifique au Mas Portalier pour leurs véhicules et leurs montures.

Réponses aux questions :

Une fiche présentant les bonnes réponses aux questionnaires sera distribuée à la fin des randonnées.

**ASSV – 10 rue de la Coustourelle
30250 VILLEVIELLE**

**ARALR – Mas Portalier
30250 VILLEVIELLE**